

CONSEIL D'ETABLISSEMENT – LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Liste des présents :

Membres siégeant avec voix délibérative	
Administration	M. Laurent WAINBERG, proviseur
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint
Administration	M. William FABVRE, DAF
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE
Représentant Pers. Ens. Educ.	Mme Alexandra CABRIT
Représentant Pers. Ens. Educ.	Mme Emmanuelle LERUSTE
Représentant Pers. Ens. Educ.	M. Vincent AIME
Représentant Pers. Ens. Educ.	M. Iv CHARBONNEAU
Représentant Pers. Ens. Educ.	M. Laurent ABBAL
Représentant Pers. ATOS	Mme Virginie SAKAI
Représentant Parents	M. Vincent BRANCOURT-ITO
Représentant Parents	M. Bruno PEYRON
Représentant Parents	M. Simon SERVERIN
Représentant Parents	M. Thomas LAUNEY
Représentant Elèves	Melle Agathe JANCOURT
Représentant Elèves	M. Arthur PELLETIER
Membres siégeant avec voix consultative :	
M. François ROUSSEL, conseiller consulaire	M. Maxence ROBIN, attaché de coopération pour le français
M. Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire	Mlle Noémie VOLZ vice-présidente du CVLC
Mme Evelynne DAVENET—INUZUKA conseillère consulaire	

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h31.

Mme Doyhambehere, proviseur adjoint, est secrétaire de séance. Mme Leruste, représentante des personnels, est secrétaire adjointe.

En préambule, le proviseur souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus.

Il salue la parité atteinte chez les représentants des personnels et des élèves.

Il formule le souhait que les travaux de cette mandature se déroulent dans un esprit de concertation, de dialogue et de respect, même autour des points de désaccords. Il dit son attachement à ne pas confondre les personnes et les fonctions de représentation qu'elles remplissent.

Il invite les membres à définir collégialement, dans le respect des textes et des procédures, les méthodes de travail que le CE souhaitera adopter, en puisant librement dans les usages antérieurs sans se laisser enfermer dans les souvenirs du passé.

Enfin, il rappelle que les élus représentent un grand nombre de personnes aux opinions diverses, et souhaite que les élus puissent exercer leur mission sans subir de pressions d'aucune sorte.

1. conseil d'établissement :

a. adoption de l'ordre du jour

. 18 votants Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour est adopté.

b. adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 2 octobre 2019

. Dans le point 7 (programme des activités et clubs fonctionnant au sein de l'établissement pour 2019-2020), le conseiller consulaire M. Roussel propose de remplacer la phrase :

Le conseiller consulaire M. Roussel salue cette souplesse ; il rappelle les tarifs préférentiels pour les boursiers et demande d'appliquer les taux de boursiers.

par :

« Le conseiller consulaire M. Roussel salue cette souplesse ; il réitère sa proposition que les taux de bourses des enfants boursiers soient appliqués aux tarifs des activités périscolaires. »

. A la demande du conseiller consulaire M. Roussel, la feuille d'émargement du CE n°1 sera jointe à ce procès-verbal, à défaut d'insérer la liste des présents.

. 18 votants Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Le PV est adopté.

c. adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement

Le proviseur insiste sur la discrétion mentionnée dans ce document, qui par ailleurs est présenté sans modification.

. 18 votants Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Le règlement intérieur est adopté.

2. installations des commissions relevant du conseil d'établissement

voir le tableau joint

Il reste quelques membres à désigner, qui pourront l'être jusqu'à la convocation des instances concernées.

Cellule de formation continue : les représentants rappelle qu'elle est désignée pour 2 ans, il n'y a donc pas à la renouveler.

Un représentant des personnels demande si un professeur du primaire peut siéger au CVLC : la direction préfère l'inviter lorsque l'ordre du jour le nécessitera.

Conformément aux pratiques antérieures, rappelées par les représentants, ces compositions sont validées sans vote.

3. données financières et budgétaires :

a. avis sur les tarifs de la section internationale du collège à la rentrée 2020 (6^e, 5^e, 4^e)

Suite à l'envoi des documents à tous les personnels, un professeur a signalé une erreur dans les horaires pris en compte : la direction a alors refait ses calculs et en a modifié les paramètres pour corriger les erreurs commises dans la première version. Le détail des calculs est présenté dans un document distribué en séance (voir documents joints) et expliqué par le directeur administratif et financier.

Le nouveau calcul prend en compte uniquement les heures supplémentaires générées par la section par rapport aux heures d'anglais communes à tous les élèves.

L'avis du CE portera uniquement sur les tarifs de la SI en collège, mais pour information les tarifs de la SI lycée sont également présentés : ils seront intégrés au projet de budget 2020, l'harmonisation et la clarification tarifaire conduisant à instaurer pour l'an prochain une tarification spécifique pour les SI lycée et collège (d'autant que la section bilingue du primaire est déjà payante).

Au collège, le nouveau tarif présenté est plus faible que le précédent : 119.000 JPY.

Au lycée, le tarif est inchangé (197.000 JPY), pour tenir compte de l'écart d'effectifs entre section américaine et section japonaise. La direction souhaite en effet éviter un tarif plus élevé pour la section japonaise, qui en ferait une section élitiste (sur critère financier).

Ces explications répondent à la fois aux questions diverses des personnels et des parents d'élèves.

Ces tarifs respectent la fourchette annoncée par la direction précédente (entre 100.000 et 200.000 JPY).

Les représentants des personnels demandent si l'examen Cambridge est intégré dans ce tarif : non, répond la direction, car il est proposé à tous les élèves d'une cohorte et non aux seuls élèves de la section internationale. Elle rappelle également son souhait, dorénavant, que l'établissement prenne en charge les frais d'examens de certification, mais que les familles financent la participation (facultative) à des concours de langues.

Les représentants des personnels demandent si les effectifs de cette section seront plafonnés, le problème s'étant posé dans le dispositif Langue et civilisation : la direction ne souhaite pas annoncer de seuil ni de plafond, ces positions de principe pouvant être difficiles à tenir, mais tiendra compte de l'impact sur les postes des enseignants et sur les services avant d'ajuster le nombre de groupes dans un sens ou un autre.

La conseillère consulaire Mme Inuzuka demande de rappeler la différence entre dispositif Langue et civilisation et section internationale (SI) : sans reprendre la présentation du contenu, faite dans un CE précédent, la proviseure adjointe rappelle que la SI suit des programmes nationaux et des horaires réglementés.

Les représentants des personnels posent la question (inscrite en question diverse) d'une adhésion à l'AAMIS : la direction croit savoir que l'établissement est déjà adhérent, mais que la pertinence de cette adhésion reste posée, et est ouverte à des compléments d'information que les professeurs pourraient lui fournir.

Le conseiller consulaire M. Roussel demande (et obtient) confirmation que ces tarifs n'impliqueront aucune différence dans le calcul des bourses.

Les représentants des parents demandent si la mise en place de ces tarifs entraîneront une baisse des frais de scolarité pour les autres élèves : la direction craint que cela ne soit pas envisageable, étant donné le flou du budget actuel qui ne permet pas de mesurer précisément le coût de chacune des options proposées dans les différents niveaux ; elle rappelle l'impossibilité de fragmenter les facturations jusqu'à une facturation différente par élève selon ses enseignements. Le directeur administratif et financier rappelle que l'établissement ne cherche pas à faire des bénéfices, mais seulement à clarifier sa politique tarifaire, autour des principes suivants : une politique cohérente, raisonnable et lisible.

Avis sur le tarif proposé pour la section internationale collège :

. 18 votants Avis favorable : 17 Abstention : 1 Avis défavorable : 0

L'avis du CA est favorable.

b. échanges autour de la préparation du budget 2020

Le proviseur expose la méthode choisie pour préparer le budget 2020 : rencontre avec les responsables de service, avec les représentants des parents, des élèves, des personnels (conseil pédagogique, conseil des maîtres, conseil du second degré).

Les objectifs, présentés lors du dernier Conseil d'administration, sont les suivants : avoir une meilleure maîtrise de la masse salariale, des heures supplémentaires, des heures d'enseignement, un meilleur suivi des crédits pédagogiques, et une prise en compte des besoins (matériels, en ressources, manuels, informatique, travaux etc).

Le proviseur insiste sur les mots choisis : 'maîtrise' ne veut pas nécessairement dire 'restriction' ni 'coup de rabot', mais implique une clarification des calculs, des enveloppes et des procédures.



Le directeur administratif et financier ajoute que le budget est l'outil d'une politique générale, et se construit donc avec l'ensemble de la communauté éducative.

c. avis sur le relèvement du plafond des voyages à l'étranger

Ce point répond également à plusieurs questions diverses.

Le proviseur rappelle les termes du débat : certains sont favorables à un relèvement de ce plafond pour éviter d'avoir à annuler certains voyages ; d'autres y sont opposés.

Les membres du CE s'expriment.

Du côté des parents :

- . le plafond a déjà été relevé en 2015, et plus il est élevé, plus les voyages proposés s'en rapprochent ; il ne paraît donc pas pertinent de l'augmenter encore.
- . ils proposent de mener une enquête à valeur indicative en direction de toutes les familles. Le proviseur n'y est pas opposé, mais s'interroge sur l'usage à faire du bilan si l'écart est faible entre les réponses pour ou contre un relèvement.
- . Des familles s'interdisent de solliciter la Caisse de solidarité ; d'autres s'imposent l'effort de faire participer leur enfant à un voyage pour qu'il ne reste pas à l'écart du groupe, mais c'est une pression dont il faut avoir conscience.
- . Il serait intéressant de favoriser des projets locaux, en partenariat avec les écoles internationales présentes au Japon, plutôt que des voyages lointains.
- . De même, les représentants des parents questionnent la pertinence des projets AEFE. Le proviseur répond que ce débat n'a pas à être mené au CE, et que l'appartenance au réseau de l'AEFE passe par des actions AEFE.

Du côté des personnels :

- . Serait-il possible de maintenir le plafond actuel et d'autoriser certains dépassements exceptionnels avec l'accord des familles concernées ? La direction n'y est pas favorable, pressentant des difficultés de régulation (quel critère pour départager plusieurs projets supérieurs au plafond ? comment justifier le maintien du plafond si l'on entérine la possibilité de le dépasser ?)
- . Ils proposent qu'une commission valide les projets supérieurs au plafond. La direction répond que les voyages font déjà l'objet d'une validation a priori, qui prend en compte l'examen du budget indicatif.
- . Ils demandent si la Caisse de solidarité ne pourrait pas participer au financement des voyages. Le proviseur répond que dans ce cas, elle serait vite asséchée, ses fonds n'étant pas suffisants ni régulièrement alimentés pour soutenir de telles dépenses.
- . Les professeurs veillent déjà à calculer les budgets au plus juste, et insistent sur le plaisir que les élèves tirent des voyages, qu'il serait donc dommage de restreindre ou de supprimer.

Du côté des élèves :

- . Il faudrait pouvoir aider davantage les familles ayant des difficultés financières.

Du côté des conseillers consulaires :

- . A Kyoto, il n'y a pas de plafond, mais une recherche des meilleurs tarifs (Mme Inuzuka). Mais le directeur du primaire rappelle qu'un petit nombre de billets d'avion (effectifs de Kyoto) coûte moins cher qu'un nombre plus important (Tokyo).
- . A Kyoto, les parents acceptent des billets non remboursables, ce qui permet des tarifs avantageux (M. Roussel)
- . Des parents n'étant pas représentants ont souhaité une hausse (pétition évoquée lors du dernier CA) (M. Consigny)

Du côté de la direction :

Le proviseur souligne n'avoir aucune préférence sur cette question et ne cherche pas à imposer un relèvement.

Il propose, pour alimenter la Caisse de solidarité, qu'un appel aux dons facultatif soit joint à la facturation des voyages.

Pour finir, le CE est invité à exprimer un avis sur l'augmentation du plafond. Le proviseur indique qu'il s'abstiendra.

.18 votants Avis favorable : 0 Abstention : 11 Avis défavorable : 7

L'avis du Conseil d'établissement est défavorable à un relèvement du plafond.

d. fonctionnement de l'établissement :

a. actualisation des documents internes (règlements intérieurs etc)

Le proviseur explique le flou de la situation actuelle. A titre d'exemple, deux règlements intérieurs d'une instance sont disponibles sur le Drive ; un texte aussi important que les conventions collectives lui est présenté à la mi-novembre ; des informations surgissent de temps à autre ; le réseau contient certaines informations mais partielles et pas toujours à jour ; enfin le Drive est devenu un espace labyrinthique.

Il propose donc de développer l'intranet, à destination des personnels, et de solliciter les responsables de service pour y faire basculer les documents de référence en les supprimant du Drive, qui devra redevenir un espace de travail sur des documents provisoires.

Il insiste sur le fait qu'il n'a aucunement l'intention de procéder à la réécriture des textes réglementaires existants, mais seulement de faire en sorte que chacun sache quelle version de ces textes est la bonne.

Les représentants des personnels portent l'inquiétude de certains personnels que le travail mené par la Commission du dialogue social ne soit remis en cause, que le proviseur ne choisisse seul les textes à retenir ou ne veuille les réécrire.

Le proviseur reprend ses explications et réitère ses propos : pas de choix solitaire mais un travail collégial avec les responsables de service ; pas de réécriture solitaire mais un tri dans des dossiers ou fichiers multiples ou à l'organisation confuse ; pas de table rase du passé mais une démarche sortant de la stratification antérieure ; pas de déni du travail entrepris mais une nécessité de savoir ce qui fait foi.

b. modalités de la concertation avec les représentants et avec les personnels : groupes de travail

Le proviseur propose de rencontrer périodiquement, une fois toutes les six ou sept semaines, et de façon séparée, les représentants des parents, des personnels et des élèves.

Si besoin, des groupes de travail ont été et seront organisés.

Enfin, il dit sa disponibilité et celle de la direction pour recevoir des représentants qui le souhaitent sur tout sujet.

c. élaboration du calendrier scolaire 2020-2021

Le proviseur indique que l'inspection du premier degré souhaite pouvoir organiser des formations pendant la troisième semaine d'octobre, prévue dans le calendrier v0 comme début des vacances de Toussaint. Il propose donc de décaler les vacances d'une semaine, pour éviter que des professeurs ne soient mobilisés pendant leurs vacances ou que le calendrier ne soit invalidé par l'IEN.

Les représentants des personnels formulent plusieurs demandes de modifications. Après discussion, les modifications suivantes sont retenues :

. les vacances de Toussaint sont reportées d'une semaine (dernière semaine d'octobre + première semaine de novembre)

. les vacances de Noël sont prolongées d'une journée, avec retour mardi 5 janvier : le jour férié du lundi 11 janvier sera en contrepartie travaillé (les représentants des parents soulignent cependant que pour les parents travaillant à l'université, c'est leur seul jour férié).

. le départ en vacances d'été se fera jeudi 1^{er} juillet au soir ; le vendredi 2 juillet ne sera donc pas travaillé ; en contrepartie, la prérentrée sera avancée (si l'IEN en est d'accord) au lundi 31 août pour tous les personnels.

Enfin les représentants des personnels ATOS signalent que les menus de la cantine seront contraints au retour de ponts de 4 jours.

Ils demandent à examiner le caractère férié des jours fériés tombant pendant les vacances pour les personnels administratifs. La direction étudiera cette question.

Ce nouveau calendrier sera soumis au vote du Conseil d'établissement fin janvier : en effet, le proviseur souhaite réunir un CE mardi 28 janvier, qui portera notamment sur ce point, ainsi que sur une présentation du budget et sur l'adoption d'une version actualisée de la Charte des voyages (avec la possibilité de faire appel aux dons lors de la facturation pour alimenter la Caisse de solidarité).

e. actions pédagogiques :

a. autorisation de voyage : PROZAP football à Singapour (sous réserve du respect du plafond actuel)

Il s'agit en réalité d'un voyage basket à Hanoï...

Le budget semble être désormais supérieur au document transmis, et le nombre d'élèves apparaît incertain. Toutefois, le CE s'exprime sur les documents transmis – avec le risque de ne pas autoriser le voyage si le budget s'avère en dépassement.

Un représentant des élèves demande si une vente d'objets pourrait être organisée pour compenser ce dépassement : le proviseur n'y est pas favorable car le budget doit être précis et ne peut anticiper des sommes aléatoires.

. 18 votants Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Le voyage est autorisé avec le budget présenté

b. autorisation de voyage : AP monde – Ambassadeur en herbe, voyage à Hanoï

voir document joint

. 16 votants Pour : 15 Abstention : 1 Contre : 0

(un refus de participer au vote et un membre du CE momentanément absent lors du vote)

Le projet est autorisé

f. questions diverses

REPRESENTANTS DES PERSONNELS ATOS

Le personnel cantine est pour le week-end de 4 jours du 19 septembre, mais au-delà du côté technique des vacances et du calendrier scolaire, je voudrais vous communiquer nos difficultés à gérer les stocks en raison des effectifs des élèves.

Je vous voudrais vous faire part de notre nécessité de simplifier les menus les jours de rentrée après 4 jours de fériés successifs.

Réponse : voir plus haut

REPRESENTANTS DES PERSONNELS DU PRIMAIRE

1. *Le FSE ayant disparu et une partie de sa trésorerie ayant basculé dans la caisse de solidarité à destination du primaire, cette caisse peut-elle à nouveau participer au financement des classes vertes du primaire, et à quelle échéance ?*

Le proviseur insiste sur la nécessité que la Caisse de solidarité reste dévolue au soutien individuel des familles (voir plus haut). Par ailleurs et pour ce qui est des fonds du FSE, il propose la méthode suivante :

- . les représentants des personnels du primaire sont invités à recenser auprès de leurs collègues du primaire les besoins éventuels de financement (d'ici la mi-décembre)
- . si ces besoins peuvent être pris en charge par le budget de l'établissement, il n'y aura pas besoin d'une nouvelle structure associative propre au primaire
- . si ces besoins ne peuvent pas l'être, la création d'une telle structure sera pertinente.

La répartition des fonds du FSE se fera donc en fonction de cette réponse.

2. *Nous sommes plusieurs collègues à penser qu'il ne faut pas augmenter le relèvement des plafonds des voyages à l'étranger. En effet, jusqu'en 2015, il était de 70 000 yens et est passé à 100 000 yens la même année dans le cadre d'un projet spécifique (Casablanca). Lors de ce Conseil d'Établissement, il avait été précisé que ce plafond n'avait pas vocation à être généralisé. Or, depuis plusieurs années, les budgets des voyages à l'étranger sont établis sur ce plafond. Il n'apparaît pas nécessaire de le relever à nouveau pour l'ensemble des voyages à l'étranger. Cependant, à titre exceptionnel et sous réserve de l'accord des parents concernés, un dépassement pourrait être accepté. Sachant qu'une famille peut avoir plusieurs enfants qui peuvent partir sur plusieurs projets la même année, n'est-il pas de la responsabilité du Lycée de mettre en place des garde-fous afin d'éviter une dérive ?*

Réponse : voir plus haut

3. *Concernant le Fle sco serait-il possible d'envisager l'augmentation des heures dédiées à ce pôle. Effectivement depuis l'accroissement des effectifs et l'accueil de plus en plus d'élèves japonophones (ce qui est très bien) le volume horaire en Fle sco n'a pas suivi la même augmentation. Malgré la différenciation quotidienne des enseignants en classe, nous ne parvenons pas à combler ce besoin.*

Sur les 3 dernières années scolaires, la hausse des effectifs en primaire a été de +6,7%. (+52 élèves entre l'année scolaire 2017/2018 et 2019/2020). En parallèle, celle des heures FLsco a été de +8,3% (24h en 2017/2018 et 26h depuis 2018/2019).

Les enseignants font déjà un travail important avec les élèves allophones, il faut donc continuer à les accompagner par des actions de formation, déjà envisagées pour l'an prochain. L'IEN apportera en outre son éclairage lors de sa visite en février. Il ne paraît pas pertinent de vouloir entièrement externaliser cette problématique.

Un représentant des personnels souhaite que l'on revienne à une prise en charge des enfants de Grande section : la question sera étudiée.

4. *A la rentrée 2019, une classe de CM1 a été créée. Pour cette création, du mobilier et des équipements nouveaux et différents des autres classes ont été commandés et affectés à une classe de CM2 qui occupe actuellement une salle dédiée à une autre occupation auparavant. Jusqu'à présent, toutes les salles étaient équipées de la même manière afin de garantir l'équité et permettre aux élèves comme aux enseignants d'évoluer dans un même environnement lors des changements de niveaux.*

Pourrait-on avoir une clarification sur cette nouvelle politique d'équipement des salles ? S'appliquera-t-elle lors de la création de la nouvelle classe de CM2 l'an prochain ou lorsque l'équipement et le mobilier d'une salle de classe seront obsolètes ?

5. *A la rentrée 2019, une classe de CM1 a été créée. Nous sommes plusieurs à avoir remarqué que le mobilier était différent de celui des autres classes. Dans quel cadre s'inscrit l'achat de ce mobilier ? Que deviendra ce mobilier lorsque des collègues "prendront" cette classe lors d'un changement de niveau ?*

Le proviseur s'interroge sur cette question, et espère qu'elle ne cache aucun sous-entendu ni aucune arrière-pensée visant à remettre en cause un professeur. Il dit sa gêne devant des questions ayant ainsi un caractère personnel.

Il insiste sur la volonté de la direction d'accompagner les projets des professeurs, dans leur diversité, et sur la richesse qu'apportent ces projets, de toutes sortes et qui sont nombreux dans cet établissement. Enfin il invite les professeurs à poursuivre leurs initiatives et à en faire part à la direction qui pourra y apporter son concours.

6. *Les négociations avec la mairie de Kita-Ku concernant l'extension du Lycée ont-elles évolué ?*

7. *Peut-on avoir un point sur l'avancement du projet immobilier lors de chaque CE, afin d'informer les collègues régulièrement?*

Oui, les discussions avancent, la demande officielle continue sa navette, et la demande a été transmise d'une visite de l'architecte. Mais la discrétion reste de mise, faute de quoi l'ensemble du processus risquerait d'être compromis.

8. *Dans un courrier daté du 27 septembre 2019 que nous avons remis à Monsieur le Proviseur et Madame la Proviseur adjoint, nous faisons part de nos inquiétudes sur la gestion de nos données à caractère personnel (dans le cadre du PPMS via Google Form et Gesper notamment). Nous avons indiqué que nous ferions appel aux instances de l'établissement pour que ce sujet soit traité par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Nous le faisons donc ici en demandant également à quelle échéance le CE envisage de se saisir de cette question.*

La question des photographies des personnels pourrait également entrer dans le cadre de ce travail.

Le passage par Google Form pour collecter des données personnelles à la place de Gesper a été le fruit d'un dysfonctionnement. Au-delà de cela, et vu le manque de temps pour développer cette question, le proviseur propose que ce point soit repris à l'ordre du jour du prochain CE, ce qui est accepté.

Il pose la question d'un audit sur la sécurité informatique : l'idée est approuvée par les représentants des personnels, qui insistent sur l'utilité d'un regard extérieur.

Pour ce qui est des photos des personnels, il convient qu'il faudrait distinguer les photos à usage interne (trombinoscope) et leur diffusion sur le site, qui nécessite l'accord des personnels.

9. *Quelle est la nécessité de réactualiser les règlements intérieurs ? De quels règlements parle-t-on ? Pour rappel, la Commission de Dialogue Social réunie entre septembre et octobre 2018 pour mettre fin au conflit social ayant opposé la direction aux personnels durant de longs mois, a rassemblé les personnels au-delà même de leurs représentants élus. Ce long travail collégial a abouti aux règlements intérieurs de la CHSCT des personnels, de la CHSCS, de la CRH, de la CRL et de la FOCO. Cela a été validé par la direction, les personnels et le poste diplomatique.*

Réponse : voir plus haut

REPRESENTANTS DES PERSONNELS DU SECONDAIRE

10. *Augmentation des tarifs en SIA au collège prévue pour la rentrée 2020 : le Cambridge test (qui est obligatoire pour intégrer la SIA au lycée) sera-t-il toujours pris en charge par l'établissement en 2020/2021?*

Réponse : voir plus haut

11. *Augmentation des tarifs en SIA au collège prévue pour la rentrée 2020 : dans la partie de l'agenda "tarif des sections internationales" --> "autres coûts" est-ce que ce serait possible de rajouter une ligne pour spécifier "abonnement et cotisation AAMIS" (AAMIS = Association of American International Sections) ? Le LFI Tokyo est déjà membre, je crois, de cette association à but non lucratif, mais je voudrais quand même souligner l'importance de ce point en officialisant par écrit.*

Réponse : voir plus haut

12. *L'AEFE a refusé de mettre à disposition à Tokyo un examinateur pour les 6 élèves de Terminale qui souhaitent présenter l'option facultative musique au Baccalauréat. Peut-on connaître la raison de ce refus ?*

Aucun refus de la part de l'AEFE. Les centres d'examens seront déterminés à la fin du mois de novembre, à l'issue des inscriptions des élèves au Baccalauréat. Jusqu'à présent, les centres d'examens de la zone Asie Pacifique pour l'option facultative musique étaient Shanghai et Singapour. Étant donné le nombre d'élèves inscrits à l'option au LFI Tokyo cette année, la possibilité de faire venir un examinateur sur Tokyo va être étudiée.

13. *Dans un agenda envoyé par le Proviseur, il est fait mention de "négociations avec le Tozen". Si ces négociations concernent l'établissement, est-il possible d'en connaître le sujet, voire le contenu ? (S'il s'agit d'un cas particulier, merci de ne pas tenir compte de cette question.)*

Le proviseur explique que la direction doit, conformément au droit japonais, négocier chaque année avec le syndicat local. Les points de négociations posés par le Tozen étaient les suivants : demande d'un deuxième bonus, changement de grille pour des chargés de mission, avancement identique pour les personnels à mi-temps et pour ceux à temps plein, enfin un cas particulier.

Il rapporte la règle rappelée par le Tozen : le syndicat ne négocie que pour ses seuls membres (dont la direction n'a toutefois pas la liste). Il ajoute, même si ce n'est pas la demande du Tozen, qu'il souhaite pouvoir appliquer à tous les recrutés locaux une mesure qui bénéficierait aux adhérents du Tozen dans le cadre de ces négociations, pour ne pas créer de nouvelles disparités.

Il précise enfin n'avoir pas pu apporter de réponse aux revendications du Tozen mais s'être engagé à les fournir avant fin janvier pour la plupart d'entre elles.

REPRESENTANTS DES PARENTS

1. *Mathématiques: Le Plan Mathématiques (rapport Villani-Torossian) vise à renforcer la formation en Maths au lycée. Le MEN a choisi de proposer trois parcours autour du tronc commun (au lycée) : l'option "mathématiques complémentaires", la spécialité Maths ou la spécialité+ l'option "Math Expertes". Des articles de la presse nationale (Nv.Obs) indiquent que certains lycées ne pourront pas offrir toutes ces possibilités et s'inquiètent de l'influence sur la sélection en CPGE (notamment scientifiques). Qu'en sera-t-il au LFIT ? Y aura-t-il un quorum d'élève pour ces deux options ? Le même rapport encourage la formation de "club de mathématiques", pour susciter l'engouement des élèves. Dans le cadre de ces clubs, pourrait-il y avoir sensibilisation aux pré-requis demandés par les prépas ?*

La direction confirme avoir l'intention d'ouvrir ces spécialités, mais renvoie à la concertation à venir avec les professeurs autour de la réforme du lycée, et rappelle le caractère global de la maquette proposée, pour répondre à la diversité des parcours. Le proviseur insiste sur la nécessité de proposer un enseignement ambitieux à tous, et non un enseignement élitiste à quelques-uns.

Quant à la pérennité des options ou spécialités proposées, qui est souhaitée par les représentants des parents, la direction souligne la nécessité de tenir compte des effectifs par souci d'efficience, mais garde en tête l'évidente stabilité qu'il faut garantir dans les choix proposés.

2. *SIA: Nous comprenons que la SIA correspond à une augmentation du volume horaire par rapport au tronc commun (+4h au collège et +5h au lycée), correspondant à un demi ETP si une seule classe est ouverte (?). Les chiffres annoncés pour le "surcoût SIA" semblent très élevés en rapport. Pourrions-nous avoir une explication détaillée sur les justifications de ces coûts, afin de la communiquer aux parents ? Nous avons aussi de nombreux retours de parents dont les enfants n'ont pas pu rejoindre la LC (langue & civilisation en anglais au collège) cette année et qui demandent une augmentation d'effectifs. Combien de SIA prévoyez-vous d'ouvrir à la rentrée?*

Réponse : voir plus haut

3. *Information: Nous avons de nombreux retours de parents qui s'estiment insuffisamment informés de l'offre pédagogique, aussi bien sur les parcours de langues (cela reste très compliqué malgré les améliorations) que sur les engagements du lycée au niveau des spécialités et options du secondaire. Les réunions d'informations ne sont annoncées qu'aux classes concernées alors que les parents aimeraient pouvoir prendre des décisions en amont et être certains que l'option sera pérenne (et d'un coût raisonnable) pour pouvoir choisir à temps un réorientation, voire un changement d'établissement si nécessaire. Enfin, le lycée étant "international" il serait souhaitable que cette information soit disponible en Anglais, Japonais et Français (comme le sont les informations fournies par l'association de parents).*

Cette demande rencontre la résolution de la direction de réaliser une plaquette d'information et de présentation d'ici février prochain : cette plaquette présentera l'ensemble des enseignements proposés pour aider les familles dans leurs choix. Cela englobera le travail annoncé avec l'équipe d'anglais pour clarifier (terme décidément récurrent) les choix possibles dans cette discipline.



Cette plaquette sera traduite en japonais.

4. *Ecrans: A l'école primaire les enfants sont sollicités de plus en plus tôt dans la pratique et l'utilisation des écrans notamment pour leurs devoirs à la maison (exercices à faire en ligne, blog...) mais aussi en classe où les activités supplémentaires sur écrans pour les enfants finissant vite, sont accordées comme une forme de récompense. Connaissant les risques des écrans sur la santé des jeunes enfants et le risque d'addiction, pourquoi le système éducatif leur inculque cette pratique aussi jeunes ? Une des justifications initiales, manuel en ligne et allègement des cartables, ne s'est pas matérialisée et il serait peut-être nécessaire de repenser la politique du LFIT à cet égard.*

Le proviseur répond que l'établissement fait travailler les élèves avec des écrans considérés comme des outils, dans une approche critique, réfléchie et in fine maîtrisée – et ce, sur temps scolaire. En dehors du temps scolaire, il invite les parents, dans le cadre de cette co-éducation qui nous réunit, à poursuivre ce travail, certes difficile, d'autant que c'est sur ce temps non scolaire que les élèves font l'usage le plus long et le moins critique des écrans.

La séance est levée à 20h03.

Le président du Conseil d'établissement
Laurent Wajnberg

La secrétaire de séance
Marie Doyhambehère

La secrétaire de séance adjointe
Emmanuelle Leruste

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

DOCUMENTS PREPARATOIRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT N°1 DU 2 OCTOBRE 2019

La séance est ouverte à 17h34, le quorum étant atteint.

Sont secrétaires de séance : Gilles Sansebastian / Michelle Akahori.

Excusée : Mme Doyhambehere (en séminaire pour les sections internationales à Paris)

1. L'ordre du jour est adopté, avec deux points supplémentaires ajoutés :
1. Point supplémentaire : adoption de l'ordre du jour
2. adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 6 juin 2019 (voir fin du dossier)
3. bilan de rentrée : structures, effectifs, options
4. programme des actions pédagogiques pour 2019-2020
5. programmation et financement des voyages scolaires 2019-2020
6. programme des activités de l'association sportive pour 2019-2020
7. programme des activités et clubs fonctionnant au sein de l'établissement pour 2019-2020
8. point supplémentaire : adoption du plan de formation continue
9. secondaire : répartition des indemnités pour missions particulières
10. préparation de la rentrée 2020 : structures et emplois
11. questions diverses

15 votants Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Préambule :

Les représentants des personnels lisent la déclaration suivante :

Nous tenons à saluer la mémoire de notre collègue, Christine Renon, directrice de l'école maternelle Mehul de Pantin en Seine Saint Denis qui a mis fin à ses jours sur son lieu de travail le 21 septembre dernier. Même si nous sommes loin de la France, nous souhaitons exprimer tout notre soutien à sa famille et à ses collègues. Nous faisons tous partie de la communauté éducative, durement choquée par ce tragique événement. Aussi, nous proposons que le Conseil d'Etablissement, à l'issue de cette déclaration, respecte une minute de silence en la mémoire de Christine Renon.

Le proviseur ajoute les mots suivants, avant d'accepter cette demande :

Sa lettre est celle d'une femme et d'une directrice d'école. Elle interpelle tous les acteurs de l'éducation nationale. Son engagement, auquel fait écho celui de tant d'enseignants, de personnels d'éducation, d'administration et de direction souvent passionnés, parfois éprouvés voire fragilisés, mérite cet hommage, sans qu'il soit question ici d'y donner une coloration politique ou militante. Il rappelle l'importance de travailler ensemble, dans le respect des personnes et des missions, pour que nos actions individuelles et collectives fasse sens : c'est le meilleur rempart, je crois, contre la fragmentation des énergies et la perte de soi-même.

La minute de silence est respectée.

Les représentants des personnels donnent lecture d'une déclaration exprimant leur souhait de « tourner la page » :

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CE DU LFI TOKYO - MERCREDI 2 OCTOBRE 2019

Il faut savoir tourner la page quand une longue série d'annonces de mutation, de démission, de non-renouvellement, de transfert ou de promotion a profondément recomposé la Direction du LFI Tokyo, qui propose aujourd'hui un nouveau projet de gouvernance attaché à un dialogue ouvert et transparent dans le respect des personnes, et conscient des enjeux démocratiques dans le respect des réglementations et des procédures.

Aussi *il faut savoir tourner la page* quand, en ces circonstances, des éléments de langage évoquent, devant les représentants de la Communauté française et des personnels, « *ni vainqueurs ni vaincus* » à l'issue de la crise qu'a traversée l'établissement. Et bien sûr, nous savons tous ce qu'est la réalité d'un champ de bataille, et qu'ici, il n'y avait ni armes, ni soldats, mais juste des femmes et des hommes, engagés dans leurs métiers par de profondes convictions et soucieux d'offrir aux élèves et à l'établissement le meilleur d'eux-mêmes.

Il faut décidément savoir tourner la page de ce 17 avril 2018, quand la plupart des représentants des personnels du Conseil d'Établissement, de la Commission des Ressources Humaines, de la Commission Hygiène et Sécurité de la communauté scolaire, de la Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail des personnels, de la Commission de la formation continue, de la Caisse de solidarité, du Conseil de la Vie lycéenne et collégienne et du Foyer Socio-Educatif du LFI Tokyo ont présenté leur démission, pour signifier leur appréciation différente du « Vivre Ensemble » et pour rappeler ce à quoi oblige la complexité d'une communauté française et internationale au Japon.

C'est donc sans aucun regret que beaucoup, au LFI Tokyo, *tournent aujourd'hui la page* des ressentiments, des lassitudes, des angoisses, des sentiments d'humiliation parfois jusqu'au traumatisme pour certains.

C'est sans aucun regret que les représentants des personnels *tournent les pages* innombrables des procès-verbaux de CE, de CA, de CHSCT et d'autres instances encore de l'établissement et du réseau de l'AEFE, par lesquelles ils tâchaient d'alerter des situations vécues et ressenties au LFI Tokyo. Ils se réjouissent tout autant de *tourner la page* de ces innombrables réunions, concertations, négociations, commissions...aux résultats souvent incertains, mais qui demandaient toujours beaucoup d'investissement de leur part, avant de pouvoir *tourner* bientôt *les pages* des conclusions du rapport de la mission d'urgence de l'AEFE.

Enfin, pour écrire sur *cette nouvelle page qui se tourne*, un nouveau chapitre d'une longue histoire, l'on peut rappeler avec les mots de Jean-Jacques Rousseau qu'« *un peuple libre obéit mais il ne sert pas. Il a des chefs et non pas des maîtres. Il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois et grâce aux lois, il n'obéit pas aux hommes.* »

Aucun commentaire n'est fait suite à sa lecture.

Arrivée d'une représentante des élèves, le CE compte désormais 16 votants

1. adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 6 juin 2019

Des ajouts sont demandés par les représentants des personnels et par le conseiller consulaire M. Roussel : voir documents joints.

Approbation du procès-verbal :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

1. bilan de rentrée : structures, effectifs, options

Les représentants des personnels demandent à ce que la liste des nouveaux personnels soit ajoutée aux documents : voir documents. Les parents demandent s'il est possible d'envoyer les questions diverses des différents représentants aux autres membres avant la tenue du CE, comme cela se faisait auparavant. Le proviseur répond qu'il n'a pas eu le

temps de le faire cette fois-ci, ayant d'abord veillé à préparer des réponses à ces questions, mais prend note de la demande et annonce qu'il a prévu de distribuer la liste des questions au moment de les aborder.

Les représentants des parents demandent s'il y a des élèves français sur liste d'attente : entre 0 et 3 en maternelle, mais cela ne concerne pas d'élèves français, et les seuls en liste d'attente sont en maternelle.

1. programme des actions pédagogiques pour 2019-2020

Les représentants des personnels demandent les raisons d'un budget total supérieur de 1,8 millions de yens à celui annoncé au CE de l'an dernier : c'est parce que la réalité des budgets utilisés peut varier par rapport aux budgets prévisionnels.

A la question de connaître les coûts des différents types d'action, la direction répond ne pas encore pouvoir analyser finement ces coûts, mais elle travaille à construire des outils permettant un pilotage plus précis.

1. programmation et financement des voyages scolaires 2019-2020

Le coût affiché n'a pas été harmonisé ni retravaillé, il correspond donc tantôt à un prix par famille, tantôt à un coût global.

La programmation est mise au vote, avec précision sur le fait que tous les voyages s'inscrivent dans le respect des plafonds prévus par la charte des voyages : 100.000 JPY par famille pour un voyage à l'étranger, 50.000 JPY pour un voyage au Japon.

Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Le proviseur précise qu'il sera peut-être nécessaire de débattre ultérieurement d'une augmentation du plafond pour les voyages à l'étranger, au vu de la hausse du prix des billets d'avion.

1. programme des activités de l'association sportive pour 2019-2020

Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

1. programme des activités et clubs fonctionnant au sein de l'établissement pour 2019-2020

Périscolaire : la question des seuils d'effectif minimal est évoquée ; le proviseur répond ne pas souhaiter s'enfermer dans des règles strictes, et rappelle que certains ateliers ont fait l'objet d'une réflexion au cas par cas pour savoir s'il convenait de les ouvrir ou non.

~~Le conseiller consulaire M. Roussel salue cette souplesse ; il rappelle les tarifs préférentiels pour les boursiers et demande d'appliquer les taux de boursiers.~~

Le conseiller consulaire M. Roussel salue cette souplesse ; il réitère sa proposition que les taux de bourses des enfants boursiers soient appliqués aux tarifs des activités périscolaires.

Les représentants des parents soulignent que les ateliers du périscolaire ont parfois une fonction de garderie lorsque les deux parents travaillent. Le proviseur ajoute que l'augmentation des élèves en garderie pose la question des capacités d'accueil, bientôt atteintes ; il faudra peut-être envisager l'instauration de critères pour l'inscription à la garderie.

Les représentants des parents disent leur satisfaction devant les procédures d'inscription cette année, plus fluides et plus efficaces que l'an dernier.

Dans le secondaire, la liste des clubs est donnée (il manque le club Kin-ball, mais cette liste n'est pas limitative). Ils ont vocation à s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle structure, la Maison Des Lycéens et des Collégiens, distincte du FSE (voir questions diverses).

Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

1. secondaire : répartition des indemnités pour missions particulières

. en japonais, le tableau est corrigé pour le japonais, où l'IMP sera partagée entre deux professeurs.

. en anglais, les représentants des parents questionnent l'absence de coordonnateur : le proviseur répond avoir proposé de ne pas en désigner, car les collègues de l'équipe se sont partagés les missions et que la désignation d'un coordonnateur lui semblait être source de tensions qu'il ne souhaitait pas laisser prospérer. C'est une solution temporaire, pour cette année, qui ne préjuge pas des années à venir.

Les représentants des professeurs demandent qui, parmi les différents interlocuteurs (enseignant du tronc commun, de la section Euro, de la SIA, du PP, de la vie scolaire, du proviseur adjoint etc.) les parents doivent-ils contacter en cas de demande de changement de section en début d'année : le proviseur répond que ce type de situation, qui s'est présentée cette année et qu'il a fallu régler au cas par cas, ne correspond pas à la politique que la nouvelle direction souhaite mener. En effet, elle souhaite que les choix d'options et d'enseignements soient faits par les élèves et les familles avant l'été et en toute connaissance de cause, après un temps d'information et de dialogue mené en profondeur, pour que les choix soient irréversibles à la rentrée suivante.

Il ajoute que la décision pour un tel changement ne peut pas relever d'une personne seule mais d'un croisement d'avis et de regards. Les représentants des parents évoquent les changements de groupe en cours d'année confirmés lors des REPP.

. les représentants des personnels demandent comment s'est fait le choix du nouveau référent numérique : sur la base de son expérience antérieure de référent numérique et des besoins avérés de l'établissement.

. les représentants des personnels demandent pourquoi certaines missions (astreintes, examens) ouvrent droit à IMP pour certains personnels et pas pour d'autres. Le proviseur répond que cette répartition s'inscrit dans la continuité de la politique de l'établissement, et que toutes les actions menées par les personnels ne peuvent pas donner lieu à IMP. Le CPE ajoute que l'astreinte relève d'une mission de personnel de direction, à responsabilité, en lien avec les autorités qui ont demandé depuis 2004 à avoir constamment un membre joignable dans l'équipe de direction.

. le proviseur précise que les IMP sont définies par une circulaire valant uniquement pour les personnels du secondaire, enseignants et CPE, mais que les deux IMP attribuées à des personnels de surveillance sont hors-cadre. Il n'identifie donc pas clairement le cadre réglementaire de désignation des missions particulières hors circulaire. Il conviendrait sans doute d'actualiser le règlement des salaires ou/et le règlement intérieur de l'établissement pour clarifier ce point.

. Il confirme que les IMP s'appuient sur une lettre de mission, qui sera rédigée en concertation avec les intéressés, et donnera lieu à un rapport de fin de mission, comme c'était déjà le cas. La mise en paiement se fera de façon trimestrielle et non plus annuelle.

Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 11 Abstention : 5 Contre : 0

1. adoption du plan de formation continue

. les représentants des personnels et des parents constatent que c'est la première fois qu'un document tel que celui-ci (voir documents) leur est présenté, et qu'ils apprécient cette nouveauté.

. l'erreur de calcul dans le tableau récapitulatif s'explique par la présence de stages pour public désigné, qui n'ont pas été intégrés dans le total.

. les critères de validation des demandes sont rappelés :

- participation ou non à un stage l'an dernier ou l'année d'avant
- répartition des professeurs d'une même équipe disciplinaire sur les différents stages liés à cette discipline
- équilibre des réponses, chaque professeur ayant formulé souvent plusieurs demandes
- Avis exprimé par un vote :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

1. préparation de la rentrée 2020 : structures et emplois

Quelques chiffres sont corrigés dans les documents (erreurs de totaux, expliqués par des corrections manuelles portées aux tableaux entraînant des erreurs de report).

Les sections orientales ont été oubliées dans l'un des tableaux.

Vote n°1 sur la carte des postes : maintien de la carte des postes des emplois de résident

16 votants Pour : 5 Abstention : 1 Contre : 10

Les représentants des personnels demandent un second vote, invoquant une pratique existante les années précédentes, et proposent : vote sur le maintien de la carte avec la création d'un poste de résident en primaire et la création d'un poste de résident dans le secondaire fléché en anglais. Les représentants des personnels soulignent que des postes de résidents ont été fermés dans le primaire (dont un l'an passé) et deux l'année précédente (un dans le primaire, un dans le secondaire) alors que les effectifs des élèves sont en constante augmentation, avec l'ouverture d'une classe en CM1 pour la rentrée 2019 et l'ouverture d'un CM2 pour la rentrée 2020.

Les représentants des professeurs évoquent la situation d'une collègue TNR ayant une ancienneté pouvant justifier son accès à un poste de résident. Le proviseur s'interroge sur la pertinence d'une création de poste destinée à une collègue particulière, alors que la procédure de recrutement est plus ouverte. Les représentants des professeurs déplorent la perte de postes de résidents les années antérieures et disent leur attachement à préserver voire développer ces postes, plus sécurisants pour les personnels. Ceux-ci assurent les personnels dans leur parcours professionnel, en leur garantissant une progression de carrière, une protection sociale entière et une prise en charge des cotisations de retraites. Ainsi, les postes de résidents sont une garantie de pérennisation des équipes enseignantes. Le coût prohibitif de la vie à Tokyo et les frais de scolarisation importants obligent certains enseignants recrutés locaux et parents d'élèves à s'interroger sur l'opportunité de quitter leur poste actuel. Ils soulignent que la demande du support résident fléché anglais est basée sur le ratio du nombre d'heures d'anglais / nombre de résidents, ainsi que sur un critère d'ancienneté.

Le conseiller consulaire M. Roussel, n'ayant pas le droit de vote, dit partager l'attachement aux postes de résidents et précise qu'il aurait voté pour la 2ème proposition.

Sur cette deuxième proposition :

2ème proposition : maintien de la carte des postes + création d'un poste en primaire et un poste secondaire (anglais)

16 votants Pour : 11 Abstention : 1 Contre : 4

Vote n°2 sur la structure pédagogique : ouverture d'une classe en CM2 et d'une classe en 4° :

16 votants Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Les représentants des parents apprécient tous les documents fournis.

1. questions diverses

1. Questions des représentants des personnels :

1.1. Primaire : Quels sont les critères retenus pour l'acceptation ou le refus d'un intervenant dans le cadre des fiches actions ? Sur quelles bases (étant donné que le formulaire ne permet pas de développer le projet) est-il décidé qu'un enseignant possède les ressources et compétences pour mener à bien une action sans avoir à faire appel à l'extérieur ?

Le proviseur répond que toutes les demandes d'intervenants ont été plafonnées (4h pour le primaire, 10h pour le secondaire). Une rencontre est prévue entre la direction et une intervenante très sollicitée pour envisager une formation des professeurs qui travaillent le plus avec elle et pourraient prendre en charge une partie de ses interventions.

1.2. Primaire : SPAN (Sorties Pédagogiques Avec Nuitées)

Jusqu'à l'année dernière :

- Mari Negoro nous aidait avec efficacité et rapidité dans l'organisation de nos classes de découverte. Elle était en contact direct avec les centres auxquels elle posait nos questions ou adressait nos requêtes. Nous obtenions une réponse dans la journée.

Cette année :

- Un interlocuteur a été officiellement nommé à l'organisation des classes de découverte. Mais aucune formation ne lui a été apportée. Nous devons donc, en plus du travail demandé pour la préparation de ces classes de découverte, l'aider à comprendre leur fonctionnement et celui des centres pour enfants.

Il nous est aussi imposé de passer par une agence de voyage. Celle-ci facture des frais supplémentaires de 1000 à 1100Y par enfant. C'est un intermédiaire de plus entre nous et le centre. Cela ne nous a apporté qu'un temps de réponse supplémentaire et pèse lourdement sur le budget. Le fait de passer par une personne non japonaise influe sur la qualité des relations que nous avons avec les centres. D'où nos interrogations :

- Pourquoi la personne qui s'occupait jusque là des voyages, et qui nous apportait entière satisfaction, a-t-elle été déchargée de ses fonctions?

- Quel est l'intérêt pour les familles et pour les enseignants de passer par une agence de voyage qui entraîne un surcoût? Surtout pour les voyages à l'intérieur du Japon?

- Quand et qui a pris la décision de passer par une agence sans même en avoir informé les enseignants responsables des projets ?

Le proviseur rappelle la situation qu'il a constatée : un tuilage annoncé l'an dernier entre Mme Negoro et M. Lamothe pour le suivi des SPAN primaires mais qui n'a pas été mis en œuvre et qui est appliqué cette année en générant des incompréhensions.

Il a voulu clarifier cette situation par une note diffusée lundi dernier, et qui vaut pour le début d'année. Mais sur les nombreuses questions qui perdurent (quel usage de la marge de sécurité dans les budgets, quelle pertinence du recours à une agence de voyage, quel suivi des reliquats budgétaires etc), il propose la création d'un groupe de travail de façon à actualiser la charte des voyages de l'établissement.

1.3. Primaire : Que devient le FSE?



De quelle manière les élèves du premier degré pourraient-ils bénéficier des ventes des photos de classe et autres événements (tombola), sachant que le primaire ne fait plus partie du FSE ? Bénéfices qui seraient au profit des SPAN (comme c'était le cas encore récemment) ou d'autres projets, etc... ?

Le proviseur rappelle que le Foyer Socio-Educatif existe toujours. Son bureau se réunira prochainement et proposera la convocation d'une assemblée générale : celle-ci pourrait, si le bureau en décide ainsi, proposer la dissolution du FSE ou (à supposer que cela soit juridiquement possible) que le FSE soit repris par des professeurs du primaire et ne finance plus que des actions du primaire.

Toutefois, le proviseur précise qu'il n'est pas sûr que le primaire ait des besoins non pris en charge par l'établissement ou par la caisse de solidarité : ce point est à clarifier. Les représentants des personnels indiquent que jusqu'à il y a encore 2 ans, le FSE prenait part au financement des classes de découverte et, avant lui, la coopérative scolaire du primaire.

L'argent du FSE pourrait être partagé avec la nouvelle Maison Des Lycéens et des Collégiens : 2/3 pour un FSE recentré sur le primaire ou 3/4 étant versés à la caisse de solidarité, le tiers ou le quart restant allant à la MDLC (dont le financement pérenne sera à définir).

1.4. Le développement des parcours de langues, de la SI, du projet PARLE sont autant d'atout pour la formation linguistique de nos élèves d'aujourd'hui et de demain. Néanmoins, l'augmentation des effectifs conjuguée à des contraintes spatio-temporelles rend difficile la mise en place d'emplois du temps équilibrés pour les enseignants de langues mais aussi de français et n'est pas sans conséquences pour les enfants. En l'absence d'une vision concrète du projet d'extension immobilière qui serait la clé d'un nouvel équilibre, quels moyens sont mis en oeuvre par le LFIT pour réduire la dégradation des conditions de travail ?

Le proviseur répond que les emplois du temps n'ont pas changé depuis la mise en place des parcours en 2012 dans leur structure, même si les horaires de certains enseignants peuvent changer chaque année. Il s'agit peut-être d'un ressenti, et pas nécessairement majoritaire.

Quant à la gestion des espaces, le proviseur souligne que des solutions devront être recherchées et discutées avec les équipes, et la réflexion est déjà amorcée (cf le dernier conseil pédagogique) : cloisonnement mobile d'une grande salle, partage de salles du primaire en fin d'après-midi avec des cours du secondaire, etc. Les représentants des personnels soulignent que ces adaptations spatiales concernent le secondaire et n'apportent pas de solution pour le primaire. Concernant les problèmes de temps, ils indiquent que lors des changements de cours un battement de 5 minutes est prévu au secondaire afin que les déplacements des élèves et des professeurs n'empiètent pas sur la durée des cours et que cette disposition n'est pas prévue au primaire pour les cours de langues.

Le proviseur ajoute que l'expression « dégradation des conditions de travail » ne lui paraît pas appropriée, ce dont les représentants des personnels conviennent. Ils précisent que la question ayant été envoyée tardivement, ils n'ont pas eu le temps de voir les personnels concernés pour la reformuler.

1.5. Secondaire : Recrutement de TNR d'anglais sur des heures de vacation en anglais secondaire

L'attribution des 4h d'enseignement d'anglais en 6e à la rentrée 2018 s'est faite sur choix de la direction avec une certaine opacité et à titre provisoire d'un an. Elles ont été tacitement reconduites pour la rentrée 2019, toujours sans publication de poste ni commission de recrutement, et sans que les personnels désireux de postuler sur ces heures de façon transparente ne soient informés de cette reconduction tacite, dont elles ont eu connaissance par hasard à la rentrée de septembre 2019.

Afin que soit donnée à tous les enseignants désireux de le faire la possibilité de postuler sur les heures d'enseignement d'anglais en secondaire, quel que soit le volume horaire à attribuer pour la rentrée 2020, la nouvelle direction peut-elle s'engager à suivre la procédure de recrutement ?

Celle-ci se traduit par :



- la publication de poste.
- l'étude de chaque candidature avec équité et transparence par la CRH et avec application du barème.

Le proviseur ne peut pas s'engager sur une telle demande : les compléments de service ne relèvent pas de la procédure de publication de postes, surtout s'il s'agit d'ajustements de fin d'année. Il espère que cette question ne relève pas d'une critique entre collègues. Les représentants des personnels regrettent qu'une impression d'opacité ait persisté sur ce point dans la préparation de la rentrée 2019.

Le proviseur répond que la répartition des services, relevant de la direction *in fine*, doit pouvoir se faire en concertation avec les équipes.

1.6. (Secondaire : Visibilité sur les listes en amont des élections et les débats :

Nous ne savons pas comment se constituent les listes, ni sur quelles bases. Ne serait-il pas plus sain pour la vie démocratique de notre établissement, et pour apaiser les relations interpersonnelles, d'organiser une AG sur une heure de cours banalisée par exemple ?)

Le proviseur invite les professeurs à s'organiser librement, sans tension ni pression. Il précise avoir demandé qu'un message soit diffusé pour renvoyer les professeurs au forum de l'intranet à ce sujet.

1. Questions des représentants des parents :

2.1. De nombreux parents n'ont pas compris, et ont parfois très mal perçu, la gestion de la communication sur le changement de direction. Ils regrettent qu'un message ne leur ait pas été adressé et d'avoir dû découvrir l'information sur les réseaux sociaux.

Le proviseur renvoie à la réunion conduite par M. l'Ambassadeur le 19 septembre, qui a répondu lui-même à ces questions.

2.2. La cantine : l'augmentation constante des effectifs du LFI Tokyo pose un problème de gestion de la rotation des élèves. La direction peut-elle détailler les mesures prises pour résoudre le problème ?

Le proviseur explique qu'il s'agit plutôt de problèmes conjoncturels de début d'année, il appelle les élèves à respecter les horaires de passage indiqués. Et si un élève, par accident, n'a pas le temps de déjeuner, il l'invite à se présenter à la vie scolaire pour qu'on ne le laisse pas dans cette situation.

2.3. Quel est l'agenda du programme de prévention du harcèlement sur l'établissement cette année ? Quels sont les événements prévus ?

2.4. Qu'en est-il des autres campagnes de sensibilisation (addictions, MST) ?

Le proviseur annonce la tenue d'un Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté pour travailler sur cette programmation, et souligne que les actions sont déjà nombreuses et doivent continuer à l'être, dans la diversité des thématiques et des actions.

Les représentants des personnels ajoutent que nombre de ces questions peuvent être également abordées dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique.

2.5. Le petit parc à côté du LFIT n'a toujours pas de pancarte traduite en français comme cela avait été annoncé l'an dernier. (cf. photo 1 en annexe)

2.6. Y a-t-il une campagne prévue pour réduire les incivilités (réelles ou perçues) des élèves du LFI Tokyo aux abords de l'école et dans les transports.

Le proviseur invite les parents à jouer un rôle actif et complémentaire auprès de leurs enfants pour les inciter à respecter ces règles. L'établissement assure déjà une présence à certains moments entre le métro et le lycée. Il précise ne pas être convaincu d'une perception positive de la population locale quant à l'intégration de notre communauté dans le quartier par la pose de panneaux rédigés en langue française, qui pourrait être ressentie comme une ingérence. Les parents pensent que cela serait plutôt perçu comme un gage de bonne volonté et d'implication de l'équipe éducative pour l'intégration de notre communauté.

2.7. *Où en est-on de la mise en place de la maison des collégiens et lycéens, structure qui doit remplacer le FSE disparu l'an dernier ? Y a-t-il un budget prévu pour les activités sous le contrôle de cette nouvelle organisation ?*

Les démarches n'ont pas encore commencé mais elles sont prévues. Voir réponse à une question plus haut.

2.8. Chromebooks :

- La charte liée à l'acquisition et l'usage du Chromebook semble manquer de clarté : s'il est possible, comme le suggère la charte, d'apporter son "équipement personnel de communication", l'achat obligatoire du Chromebook paraît inutile – alors qu'il représente une charge financière supplémentaire pour certaines familles.
- Par ailleurs, certains parents se demandent s'il s'agit d'une véritable acquisition (achat) ? Ou bien si chaque élève devra rendre son appareil à la fin de la troisième année (prêt) ?

Le proviseur confirme qu'il s'agit bien d'un achat et non d'un prêt. Dans le texte cité, les "équipements personnels" désignent très vraisemblablement les Chromebook.

Il explique par ailleurs souhaiter une réflexion sur le plan pédagogique et technique autour de cet outil et de son utilisation, qui sera menée notamment avec le référent numérique et en conseil pédagogique.

2.9. *Que devient l'OIB après la réforme ? D'autre part, il semble que la Section Internationale Japonais au Lycée ne sera même plus proposée. Est-ce vrai ? De manière générale, les parents demandent une vision claire de l'enseignement des langues, du primaire au secondaire, afin qu'il puisse décider en connaissance de cause du parcours de leurs enfants.*

L'OIB n'est pas remise en cause.

Et le proviseur confirme qu'une politique de communication dense devra être menée, comme elle l'a déjà été, auprès des familles, après un travail de concertation avec les équipes pour définir précisément les critères, les modalités, les choix possibles.

2.10. *Depuis cette année, les cours de japonais en maternelle ne sont plus organisés par niveau de langue contrairement à ce qui est écrit sur le site du Lycée. Tous les élèves d'une même classe M sont pris par la professeur de japonais : comment peut-on enseigner différents niveaux de japonais dans une classe regroupant des enfants de 3 à 5 ans dont les niveaux de maîtrise vont du « débutant » au « perfectionné » ? N'est-ce pas incohérent avec les groupes de niveau mis en place ensuite au Lycée et la mise en place progressive du PARLE ? L'organisation JLE/JLM semble convenir davantage à l'enseignement d'une langue très différente du français ou de l'anglais. Par ailleurs, ce changement est d'autant plus décevant pour des familles franco-japonaises qui ont fait le choix de l'école maternelle française en sachant qu'il y aurait des groupes de niveau. Découvrir à la rentrée que ces groupes ont disparu est très déstabilisant, et cette absence de transparence, ainsi que la confusion des informations officielles (cf. annexes 2) entament la confiance placée dans le LFIT.*

Les représentants des parents acceptent qu'une réponse écrite leur soit transmise : la voici.

La nouvelle organisation de l'enseignement du japonais en classe de maternelle a fait l'objet d'une concertation avec les familles et les enseignants lors des réunions préparatoires à l'évolution de nos parcours linguistiques. Cette



organisation a également été présentée à toutes les nouvelles familles lors de leur réception au lycée le 16 mai dernier. Toutes les questions et les réponses ont alors été traduites en japonais pour qu'il n'y ait aucun malentendu. Chacun semblait satisfait au sortir de cette réunion. Cela a également fait l'objet d'une information au conseil d'école du 30 mai 2019 sans que cela ne soulève d'autres interrogations à ce moment-là.

L'ensemble des professeurs de l'équipe de japonais, dont nous devons reconnaître l'investissement, a participé activement à ce changement, par des réunions et des actions de formation dans les classes en fin d'année scolaire dernière. Ce projet a également été présenté à Mme la conseillère pédagogique adjointe à l'IEN lors de sa mission en mai dernier et a été accueilli très favorablement.

Il convient de rappeler qu'en maternelle l'apprentissage du japonais se fait surtout à l'oral mais pas seulement puisque les classes sont pourvues d'outils permettant d'entrer progressivement dans l'écrit et l'apprentissage des hiraganas. Comme pour l'apprentissage du français, avoir des élèves de différentes origines et de différents âges dans la classe n'est donc pas une contrainte mais un atout.

Nous connaissons bien cependant les exigences de l'apprentissage du japonais et c'est la raison pour laquelle il nous est apparu important, toujours en concertation avec les parents et les enseignants, de garder la séparation en élèves japonophones et non japonophones à partir du CP. Ce n'est donc pas incohérent avec la suite proposée.

Si certaines familles ont besoin d'être rassurées sur ce point, il ne faut pas qu'elles hésitent à venir nous rencontrer. Merci de les en informer.

La séance est levée à 20h04, après 2h30 de réunion.

Post-Scriptum :

Les représentants des élèves demandent à avoir une information sur la Journée de Préparation à la Défense : il leur est répondu que le Consulat n'organise plus cette journée mais leur fournit le certificat dont ils ont besoin. Il faudra veiller à transmettre cette information aux élèves.

DOCUMENTS PREPARATOIRES

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Texte issu du Drive (Dialogue social, Instances et circulaires / Instances)

Les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil d'établissement au LFI Tokyo sont conformes aux directives de la [circulaire AEFÉ n°1548](#) du 20 juillet 2017.

Conformément aux textes en vigueur, le CE se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre. Il peut être en outre réuni en séance extraordinaire à la demande du conseiller culturel, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour précis.

Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins dix jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours. Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Le CE ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant voix délibérative composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le CE est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

La durée maximale de la réunion du CE est de 2h30. Les points à l'ordre du jour qui, le cas échéant, n'auraient pas été abordés seront traités dans les 2 semaines à venir lors d'une réunion ultérieure.

L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement et est adopté en début de séance. Toute question qu'un membre du CE souhaiterait poser doit être envoyée au secrétariat du chef d'établissement au moins deux jours francs avant la date fixée pour le CE. Toute question ne relevant pas du CE ou ayant été traitée antérieurement ne sera pas traitée.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint chargés d'établir le procès-verbal, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande. Les membres du conseil sont soumis à l'obligation de discrétion. En cas de partage égal des voix, la voix du président du CE est prépondérante.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 18 NOVEMBRE – DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Texte issu du Drive (Dialogue social, Instances et circulaires / Instances)

Les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil d'établissement au LFI Tokyo sont conformes aux directives de la [circulaire AEFÉ n°1548](#) du 20 juillet 2017.

Conformément aux textes en vigueur, le CE se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre. Il peut être en outre réuni en séance extraordinaire à la demande du conseiller culturel, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour précis.

Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins dix jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours. Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Le CE ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant voix délibérative composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le CE est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

La durée maximale de la réunion du CE est de 2h30. Les points à l'ordre du jour qui, le cas échéant, n'auraient pas été abordés seront traités dans les 2 semaines à venir lors d'une réunion ultérieure.

L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement et est adopté en début de séance. Toute question qu'un membre du CE souhaiterait poser doit être envoyée au secrétariat du chef d'établissement au moins deux jours francs avant la date fixée pour le CE. Toute question ne relevant pas du CE ou ayant été traitée antérieurement ne sera pas traitée.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint chargés d'établir le procès-verbal, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande. Les membres du conseil sont soumis à l'obligation de discrétion. En cas de partage égal des voix, la voix du président du CE est prépondérante.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 18 NOVEMBRE – DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

AMBASSADEURS EN HERBE : PRÉSENTATION DU PROJET ET DU VOYAGE

Projet relevant d'une action pédagogique monde AEFE dans lequel l'établissement s'était déjà inscrit en 2013, 2014 et 2015.

Description : tournoi mondial de joutes oratoires et de débats citoyens plurilingues invitant les participants à réfléchir, s'exprimer et animer des débats plurilingues.

Thème retenu cette année : « le modèle d'éducation pour former l'élève de demain ».

Chaque établissement inscrit dans le projet choisit librement une thématique et organise un tournoi lui permettant de constituer une équipe de 5 candidats :

- Trois orateurs :
 - o Un élève de CM2 ou de 6^{ème}
 - o Un collégien de la 5^{ème} à la 3^{ème}
 - o Un lycéen de 2^{nde}
- Un animateur de débat :
 - o Un collégien de la 5^{ème} à la 3^{ème} ou un lycéen de 2^{nde}
- Un porte-parole :
 - o Un collégien de la 5^{ème} à la 3^{ème} ou un lycéen de 2^{nde}

Les 5 candidats sélectionnés participeront à la finale de la zone Asie qui devrait avoir lieu à Rangoun, en Birmanie, au mois de février ou de mars 2020.

Date du tournoi établissement : vendredi 13 décembre 2019.

Thème retenu : « Les inégalités (économiques, sociales, environnementales, femmes/hommes...) ».

Les rencontres « zones », organisées au niveau mondial, permettront d'obtenir une sélection de délégations comprenant chacune 5 élèves qui se rendront à Paris pour la rencontre internationale au mois de mai 2020 (*dates à déterminer*).

Budget prévisionnel :

La prise en charge des dépenses afférentes à l'organisation des finales régionales doit respecter le principe du co-financement : une partie est prise en charge par les établissements participants, l'autre partie des dépenses est imputée aux fonds des mutualisations.

Budget à prévoir pour le LFI Tokyo :

- Billets d'avion pour 5 candidats et 1 accompagnateur + repas et hébergement pour la finale zone à Rangoun.
- Billets d'avion pour 1 ou 2 candidats au maximum et 1 accompagnateur (repas et hébergement pris en charge par la mutualisation de la zone Europe ibérique) pour la rencontre internationale à Paris [NB : pour la rencontre internationale, il est possible que la dépense de transport soit prise en charge par la mutualisation de la zone dont relève l'établissement : à voir en CPM].

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 18 NOVEMBRE – DOCUMENTS PREPARATOIRES

TARIFS DES SECTIONS INTERNATIONALES

Proposition de tarifs à partir de la rentrée 2020 pour la section internationale collège et lycée, américaine et japonaise

COÛTS :

- Nombre d'heures d'enseignements spécifiques : 7 heures niveau collège, 8 heures niveau lycée (salaires + cotisations salariales + cotisations patronales)
- Examens : 2 examinateurs spécifiques issus de la zone Asie (brevet et bac : frais de déplacements + frais de mission + indemnités jury)
- Autres coûts :
 - formation continue : 3 personnes en formation à Paris chaque année (frais de déplacement + frais de mission + coût formation)
 - Manuels spécifiques, 2 par niveau d'enseignement
 - frais de gestion

RECETTES :

nombre d'élèves attendus par niveau d'enseignement, hypothèse moyenne (2 autres scénarios ont été étudiés avec hypothèse basse et hypothèse haute).

Tarifs proposés selon ces critères :

- section internationale collège : **155 000 yens/an**
- section internationale lycée : **197 000 yens/an**

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 18 NOVEMBRE – DOCUMENTS PREPARATOIRES

DETERMINATION TARIFS DES SECTIONS INTERNATIONALES – 2^E VERSION

Paramètres principaux :

- Coûts spécifiques aux SI
- Effectif théorique des SI
- NIVEAU COLLEGE : SIA (section internationale américaine)

Coûts :

- 5 heures spécifiques en 6^{ème}, puis 4 en 5^{ème}, 4^{ème}, et 3^{ème} soit 17 heures d'enseignement. Coût total employeur (salaire + charges salariales + charges patronales) = 8 800 000 yens
- Frais spécifiques de formation continue et examens = 1080 000 yens
- Manuels scolaires = 60 000 yens
- Frais de gestion (administration, facturation) = 880 000 yens

Total coûts SI collège = 10 820 000 yens

Ressources : hypothèse de 25 élèves/niveau, soit 100 élèves au total

Prix coûtant = 108 200 yens. Tarif proposé incluant marge de sécurité (10 %) = 119 000 yens

- NIVEAU LYCEE : SIA (section internationale américaine) et SIJ (section internationale japonaise)

Coûts :

- 6 heures spécifiques d'enseignement par niveau, soit 18 heures au total. Coût total employeur = 9 318 000 yens
- Frais spécifiques de formation continue et examens = 1 080 000 yens
- Manuels scolaires = 45 000 yens
- Frais de gestion = 660 000 yens

Total coûts d'une SI au lycée : 11 103 000 yens

Ressources : hypothèse de 22 élèves/niveau en SIA (soit 66 au total lycée) et de 13 élèves/niveau en SIJ (soit 39 total lycée)

Prix coûtant = 168 230 yens en SIA et 284 690 en SIJ. Tarif proposé (perspectives d'évolution) = 197 000 yens (perte totale la première année de 500 000 yens).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 18 NOVEMBRE – DOCUMENTS PREPARATOIRES

PROJET DE PROZAP A HANOI

Coupe d'Asie-Pacifique 2020 du 4 au 8 Février

Lors de cette 4ème édition de la coupe d'Asie-Pacifique, 3 équipes de 8 joueurs dans les catégories suivantes seront inscrites: cadettes (vice-championnes lors de la 2ème édition et championnes en titre), cadets (3ème place lors de la 2ème et 3ème édition) et minimes garçons (première participation).

La compétition se déroulera à Singapour.

Programme du séjour

Mardi 4 Février: arrivée des délégations

Mercredi 5 Février: cérémonie d'ouverture, formation arbitrage ou entraînement, phases de qualification

Jeudi 6 Février: phases de qualification, sortie culturelle

Vendredi 7 Février: phases finales, cérémonie de clôture et soirée

Samedi 8 Février: départ des délégations

Les frais de participation des familles comprennent les frais de participation (hébergement en hôtel, repas, bus, visite), l'assurance, les billets d'avion et les frais des accompagnateurs.

Sponsoring: la société Polygone nous supportera pour ce projet et comblera les 210 000¥ manquant dans le budget. Cette société est une société gérée par Madame Tanaka, préparatrice mentale qui s'occupe surtout de sportifs.

Les joueurs porteront donc un autocollant à l'effigie de cette société sur les surmaillots.

Budget : voir tableau

BUDGET PRÉVISIONNEL DE VOYAGE SCOLAIRE

Voyage scolaire à destination de : Singapour
 Dates du voyage : 4 au 8 Février
 Responsable du voyage : Natacha Houillon

Classe : 4ème à Tle
 Nombre d'élèves : 24
 Nombre d'accompagnateurs : 2

LES DÉPENSES				LES RESSOURCES			
Libellé	Prix / personne	Nbre pers	Prix total	Libellé	Ressource par personne	Nbre pers	Total ressources
Dépenses				Recettes			
Transport (élèves et accompagnateurs)	72 700¥	26	1 890 200¥	Participation des familles	100 000¥	24	2 400 000¥
Hébergement (élèves et accompagnateurs)	24 000¥ (201€)	26	624 000¥	Sponsoring	-	-	210 000¥
Repas (élèves et accompagnateurs)							
Assurances (*)	3 700¥	26	96 200¥				
TOTAL	-	-	2 610 400¥	TOTAL	-	-	2 600 000¥

Coût du voyage par élève (incluant la marge prudentielle de 10%)	108 800¥
---	----------

Montant de la participation demandée aux familles	100 000¥
--	----------



Projet de calendrier scolaire

Année scolaire 2020/2021



aeфе
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2020												2021																				
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
M 1	1		J 1	1		D 1			M 1	1		V 1	1	Jour de l'an	L 1	1		L 1	1		J 1	1		S 1	1		M 1	1		J 1	1	
M 2	1		V 2	1		L 2			M 2	1		S 2			M 2	1		M 2	2		V 2	1		D 2			M 2	1		V 2	1	
J 3	1		S 3			M 3			J 3	1		D 3			M 3	1		M 3			S 3			L 3	Constitution		J 3	1		S 3		
V 4	1		D 4			M 4			V 4	1		L 4	1		J 4	1		J 4			D 4			M 4	Vert		V 4	1		D 4		
S 5		L 5	1			J 5			S 5			M 5	1		V 5	1		V 5			L 5	1		M 5	Enfant		S 5			L 5		
D 6			M 6	1		V 6			D 6			M 6	1		S 6			S 6			M 6	1		J 6			D 6			M 6		
L 7	1		M 7	1		S 7			L 7	1		J 7	1		D 7			D 7			M 7	1		V 7			L 7	1		M 7		
M 8	1		J 8	1		D 8			M 8	1		V 8	1		L 8	1		L 8	1		J 8	1		S 8			M 8	1		J 8		
M 9	1		V 9	1		L 9	1		M 9	1		S 9			M 9	1		M 9	1		V 9	1		D 9			M 9	1		V 9		
J 10	1		S 10			M 10	1		J 10	1		D 10			M 10	1		M 10	1		S 10			L 10	1		J 10	1		S 10		
V 11	1		D 11			M 11	1		V 11	1		L 11	Majorité / 1	J 11	Fondation / 1			J 11	1		D 11			M 11	1		V 11	1		D 11		
S 12		L 12	1			J 12	1		S 12			M 12	1		V 12	1		V 12	1		L 12	1		M 12	1		S 12			L 12		
D 13			M 13	1		V 13	1		D 13			M 13	1		S 13			S 13			M 13	1		J 13	1		D 13			M 13		
L 14	1		M 14	1		S 14			L 14	1		J 14	1		D 14			D 14			M 14	1		V 14	1		L 14	1		M 14		
M 15	1		J 15	1		D 15			M 15	1		V 15	1		L 15	1		L 15	1		J 15	1		S 15			M 15	1		J 15		
M 16	1		V 16	1		L 16	1		M 16	1		S 16			M 16	1		M 16	1		V 16	1		D 16			M 16	1		V 16		
J 17	1		S 17			M 17	1		J 17	1		D 17			M 17	1		M 17	1		S 17			L 17	1		J 17	1		S 17		
V 18	1		D 18			M 18	1		V 18	1		L 18	1		J 18	1		J 18	1		D 18			M 18	1		V 18	1		D 18		
S 19			L 19	1		J 19	1		S 19			M 19	1		V 19	1		V 19	1		L 19	1		M 19	1		S 19			L 19	de la Mer	
D 20			M 20	1		V 20	1		D 20			M 20	1		S 20			S 20	Equinoxe		M 20	1		J 20	1		D 20			M 20		
L 21	Personnes Âgées		M 21	1		S 21			L 21			J 21	1		D 21			D 21			M 21	1		V 21	1		L 21	1		M 21		
M 22	Equinoxe		J 22	1		D 22			M 22			V 22	1		L 22			L 22	1		J 22	1		S 22			M 22	1		J 22		
M 23	1		V 23	1		L 23	Travail		M 23			S 23			M 23	Empereur		M 23	1		V 23	1		D 23			M 23	1		V 23		
J 24	1		S 24			M 24	1		J 24			D 24			M 24			M 24	1		S 24			L 24	1		J 24	1		S 24		
V 25	1		D 25			M 25	1		V 25			L 25	1		J 25			J 25	1		D 25			M 25	1		V 25	1		D 25		
S 26		L 26				J 26	1		S 26			M 26	1		V 26			V 26	1		L 26			M 26	1		S 26			L 26		
D 27			M 27			V 27	1		D 27			M 27	1		S 27			S 27			M 27			J 27	1		D 27			M 27		
L 28	1		M 28			S 28			L 28			J 28	1		D 28			D 28			M 28			V 28	1		L 28	1		M 28		
M 29	1		J 29			D 29			M 29			V 29	1					L 29	1		J 29		Shouwa	S 29			M 29	1		J 29		
M 30	1		V 30			L 30	1		M 30			S 30						M 30	1		V 30			D 30			M 30	1		V 30		
			S 31						J 31			D 31						M 31	1					L 31	1					S 31		
20			17			15			14			20			15			18			17			16			22			1 17		

20

17

15

14

20

15

18

17

16

22

1 175

	Week-end
	Vacances
	Jours fériés

le lundi 31 août au matin : prérentrée des personnels

le jeudi 1er juillet après la classe : fin des cours pour primaire et collège

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT		
Membres siégeant avec voix délibérative		
Administration	M. Pierre COLLIOT, Conseiller culturel	
Administration, psdt du CE	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. William FABVRE, DAF	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
REPRÉSENTANTS 2019-2020		
	Titulaires	Suppléants
Personnels d'enseignement et d'éducation		
Représentant Pers. Ens. Educ.	Mme Alexandra CABRIT	Mme Maki TERADA
Représentant Pers. Ens. Educ.	Mme Emmanuelle LERUSTE	Mme Zoé JALLERAT
Représentant Pers. Ens. Educ.	M. Vincent AIME	Mme Fanny FONTAINE
Représentant Pers. Ens. Educ.	M. Iv CHARBONNEAU	M. Benjamin GUILBERT
Représentant Pers. Ens. Educ.	M. Laurent ABBAL	Mme Mathilde LANDEMAINE
Personnels non enseignants		
Représentant Pers. ATOS	Mme Virginie SAKAI	M. Alexandre DUBOS
Parents d'élèves		
Représentant Parents	M. Vincent BRANCOURT-ITO	Mme Jessica COSMAO
Représentant Parents	M. René CARRAZ	M. Hatem EL-NASHAR
Représentant Parents	M. Joël GAY	M. Bruno PEYRON
Représentant Parents	M. Thomas LAUNEY	M. Simon SERVERIN
Elèves		
Représentant Elèves	Melle Agathe JANCOURT	Melle Amy PERRINIAUX
Représentant Elèves	M. Arthur PELLETIER	Melle Tya BRUNEAU
Membres siégeant avec voix consultative :		
Mme Marie-Hélène TEYLOUNI , Consule	M. Maxence ROBIN, attaché de coopération pour le français	vice-président du CVLC
M. Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire	M. Armel CAHIERRE, Président de la C.C.I.F.J	M. Gilles ALMOSNINO, CDAEFE
Mme Evelynne DAVENET—INUZUKA conseillère consulaire	M. François ROUSSEL, conseiller consulaire	
DATES DE RÉUNION 2019/2020		
03/10/2019 et 18/11/2019	07/04/2020 et 11/06/2020	

CONSEIL DU SECOND DEGRÉ 2019-2020 (CSD)		
Ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives »		
MEMBRES DE DROIT		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. William FABVRE, DAF	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
REPRÉSENTANTS 2019-2020		
CATÉGORIE	TITULAIRES (élus du CE)	SUPPLÉANTS (élus du CE)
Représentant Pers. Ens. Educ.	Vincent Aimé	Fanny Fontaine
Représentant Pers. Ens. Educ.	Laurent Abbal	Mathilde Landemaine
Représentant Pers. Ens. Educ.	Iv Charbonneau	Benjamin Guilbert
Représentant Pers. ATOS	Mme Virginie SAKAI	M. Alexandre DUBOS
Représentant Parents	Joël Gay	Vincent Brancourt-Ito
Représentant Parents	Thomas Launey	Myriam Ako-Dartois
Représentant Elèves	Mme Amy PERRINIAUX-MALLET	Mme Agathe JANCOURT
Représentant Elèves	Mme Tya BRUNEAU	M. Arthur PELLETIER
DATES DE RÉUNION 2019/2020		
16 décembre 2019	30 mars 2020	28 mai 2020

CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE ET COLLEGIENNE 2019 - 2020 (CVLC)		
8 personnels de l'établissement volontaires, proposés par les représentants des personnels au conseil d'établissement		
MEMBRES DE DROIT		
Président	Laurent WAJNBERG	
Proviseur adjoint	Marie DOYHAMBEHERE	
CPE	Guillaume JUBLOT	
CATÉGORIE	TITULAIRES (élus)	SUPPLÉANTS (élus)
vice-Président	Melle Noémie VOLZ	
6ème	M. Jules ARCHAMBAULT	M. Ilian VINDERRICKX
5ème	M. François BAYLE	M. Lucas DUCHER
4ème	Mme Lilia SHIMIZU	Mme Naoko SEBIRE
3ème	Mme Emilie BOISSON	M. Mathias THOMAS
2nde	Mme Pernille PRECHEUR	Mme Salma OUNI
	M. Oscar PEYRON	M. Titouan VARINOIS
1ère	M. Raphaël NOURRY	M. Milan WIEL
	Mme Alicia CHAILLOUX	Mme Alix ARCHAMBAULT
Tale	Mme Noëlle HENRY	Mme Yolène INO
	Mme Noémie VOLZ	Mme Clélia DORFMAN
10 ADULTES (VOIX CONSULTATIVES)		
CATÉGORIE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentant personnels	Iv Charbonneau	
Représentant personnels	V Le Berre	
Représentant personnels	J Loeillot	
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant parents	Thibaud Desbief	
Représentant parents	Myriam Dartois-Ako	
DATES DE RÉUNION 2019/2020		

CONSEIL DE DISCIPLINE 2019-2020		
Ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives »		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	M. William FABVRE, DAF	
	TITULAIRES (élus au CE)	SUPPLEANTS (élus au CE)
Représentant Pers. Ens. Educ.	Emmanuelle Leruste	Zoé Jallerat
Représentant Pers. Ens. Educ.	Laurent Abbal	Benjamin Guilbert
Représentant Pers. Ens. Educ.	Vincent Aimé	Fanny Fontaine
Représentant Pers. Ens. Educ.	Iv Charbonneau	Mathilde Landemaine
Représentant Pers. non Ens.	Alexandre Dubos	Virginie Sakai
Représentant parents	Carraz Rene	Myriam Dartois-Ako
Représentant parents	Vincent Brancourt-Ito	Joël Gay
Représentant parents	Bruno Peyron	Simon Serverin
	TITULAIRES (élus au CE)	SUPPLEANTS (élus au CE)
Représentant élèves	Mme Amy PERRINIAUX-MALLET	Mme Tya BRUNEAU
Représentant élèves	Mme Agathe JANCOURT	
Représentant élèves	M. Arthur PELLETIER	
(Collège: 3 Rep. Parents et 2 Rep. Élèves -Lycée: 2 Rep. Parents et 3 Rep. Élèves)		

COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ de la communauté scolaire 2019-2020 (CHS-CS)

Désignés par les représentants siégeant au conseil d'établissement		
MEMBRES DE DROIT		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. William FABVRE, DAF	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe	
Administration	Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, console	
REPRÉSENTANTS 2019-2020		
CATÉGORIE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnel enseignant Primaire	?	
Personnel enseignant Secondaire	?	
Personnel non enseignant	Mme Virginie SAKAI	
Personnel non enseignant	M. Alexandre DUBOS	
Parent	Eric Allain	Bruno Peyron
Parent	Elisabeth Beaufort	Thomas Launey
Élève	M. Jules PERRIN	
Élève	M Kay ROMANN	
Élève	M. Basile LAGARDE	
MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE		
Expert	M. Xavier JORGE, gestion matérielle	
Expert	M. Nicolas MOUTOUSSAMY, infirmier	
Îlotiers	M. Hubert POELMANS	
Îlotiers		
Personnalités qualifiées		
DATES DE RÉUNION 2019/2020		

COMMISSION HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2019-2020 (CHS-CT)		
Désignés par les représentants siégeant au conseil d'établissement		
MEMBRES DE DROIT		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. William FABVRE, DAF	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe	
REPRÉSENTANTS 2019-2020		
CATÉGORIE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnel enseignant Primaire	V Le Berre	
Personnel enseignant Primaire		
Personnel enseignant Secondaire		S Aubry
Personnel enseignant Secondaire	V Aimé	
Personnel non enseignant	Mme Virginie SAKAI	
Personnel non enseignant	M.Alexandre DUBOS	
Expert	M. Xavier JORGE, gest. Matériel	Mme Lucile OSHIDA, infirmière
DATES DE RÉUNION 2019/2020		

CELLULE DE FORMATION CONTINUE 2019-2020	
Personnels volontaires, désignés et mandatés par les représentants élus du conseil d'établissement de leurs collègues respectifs	
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire

Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	M. William FABVRE, DAF	
Personnels :	Titulaires 2018-2019 et 2019-2020	Suppléants (2018-2019)
Personnel enseignant primaire	Mme Elsa SACCO	
Personnel enseignant primaire	M. Jean-François MABILLOT	
Personnel enseignant secondaire	M. Vincent GUIMER	
Personnel enseignant secondaire	Mme Chrystèle GADEMER	Mme Muriel GARRIGUES
Personnel non enseignant	Mme Virginie SAKAI	
Personnel non enseignant	M. Alexandre DUBOS	
Invité	M. Mohammed EL AHMADI (EEMCP2)	
Invité	M. Frédéric GAUTIER (EEMCP2)	
DATES DE RÉUNION 2019/2020		

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (CESC)		
Ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives »		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe ou Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, consule	
Personnel de santé, expert	M. Nicolas MOUTOUSSAMY, infirmier	
Personnel de santé, expert	Mme Lucile OSHIDA, infirmière	
Personnels enseignants du primaire (nombre libre)	A Cabrit	
Personnels enseignants du secondaire (nombre libre)		
Parents d'élèves (nombre libre)	Celia Hughes ?	
	Myriam Ako-Dartois	
Elèves	M. Jules PERRIN	
	M Kay ROMANN	
	M. Basile LAGARDE	

COMMISSION DE LA CAISSE DE SOLIDARITE		
Personnels volontaires, désignés et mandatés par les représentants élus du conseil d'établissement de leurs collègues respectifs		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	Mme Virginie SAKAI, chef comptable	
Administration	M. William FABVRE, DAF	
Personnels :	Titulaires	Suppléants
Personnel primaire	?	
Personnel secondaire	V Loeillot	
Représentant parents primaire	Hatem El-Nashar	
Représentant parents secondaire	Myriam Dartois-Ako	